

## Le carnet de soins gratuits

---

### Je suis titulaire d'une pension militaire d'invalidité ; comment obtenir un carnet de soins gratuits ?

---

Le carnet de soins gratuits est délivré uniquement aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

#### Quels sont les droits ouverts ?

Les soins médicaux gratuits comprennent, entre autres, la prise en charge gratuite :

- des prestations médicales et pharmaceutiques ;
- de certains actes paramédicaux ;
- des hospitalisations ;
- de l'appareillage ;
- des cures thermales.

C'est important

Le carnet de soins gratuit concerne uniquement les infirmités qui sont indemnisées au titre de la pension militaire d'invalidité.

#### Comment demander un carnet de soins médicaux gratuits ?

Vous devez adresser votre demande :

- au service de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) du département ou de la collectivité d'outre-mer de votre lieu de résidence ;

ou

- à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale.
- 

Pour plus d'informations

- [La pension militaire d'invalidité](#)

A voir également

- [Le site de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale](#)